

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 13 décembre 2019, le Conseil municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie Dupont, Maire.

**Présents :** Jean-Marie DUPONT, Josiane MOREAU, Eric NICOINE, Alain LARGE, Régis PARDO, Brigitte DEAT, Laetitia GUEDES-FERNANDEZ, Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT.

**Absents :**

Mr Jean-Louis BASTIE  
Mr Alain AUTIN pouvoir à Jean-Marie DUPONT  
Mr Cathy THOMAS pouvoir à Eric NICOINE  
Mr Francis GERKENS  
Mr Michel LACOUR  
Mr Fabien CLABE pouvoir à Alain LARGE

**A été désigné(e) Secrétaire :** Mme Brigitte DEAT

Monsieur le maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mr le Maire donne lecture de l'ordre du jour

### **1-20191201 : Délibération projet « Les Places » daté du 15/10/19**

Mr Régis PARDO étant partie prenante sort de la salle et ne participe pas à la délibération.

La mairie a reçu un nouveau plan de SYNONIM daté du 12 Décembre comportant une raquette de contournement pour faciliter le retour de la benne de collecte des ordures ménagères.

Une délibération doit être prise afin d'apporter une modification de PLU concernant l'aménagement du secteur les places.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau projet à 9 voix pour et 2 voix contre. Le Maire fait toutefois remarquer que le document présenté n'est pas compatible avec l'OAP du secteur des Places. Les remarques ont été adressées à Mr Monteyrol par le Pôle Territorial du Grand libournais le 29 Octobre 2019.

La mairie de Branne fera un courrier à la Communauté de Communes Castillon-Pujols leur demandant de mandater le cabinet METROPOLIS afin qu'il modifie le PLU.

## **2-20191202 : Vote du budget de l'école 2020**

Il s'agit d'un budget prévisionnel de 18 558 €

Mr le maire donne la parole à Mme Josiane MOREAU qui nous fait part des demandes de la directrice.

_Fournitures scolaires	7 700 €	(1 000 € par classe)
_Fournitures administratives	700 €	
_Manuels	1 000 €	
_Sorties pédagogiques	2 800 €	(370 € par classe)
_Projet natation	1 458,40 €	(entrées piscines et transports)
_Festivités (spectacle de Noel)	900 €	
_Informatique	2 000 €	(en attente devis par ISI 33)
_Sorties scolaires avec nuitées	2 000 €	(4 jours/3 nuits à Hostens, participation des familles, de l'APE, de la coopérative scolaire et subvention de 1 000 € de la commune de Lugaingnac)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget prévisionnel.

## **3-20191203 : Etude reconduction du contrat prestation Avi-Conseils pour 2020**

C'est un contrat de prestations de conseil ayant pour objet les missions d'étude, expertise, audit, diagnostic, assistance et accompagnement dans le domaine de la voirie, de l'aménagement et de l'urbanisme.

Les prestations seront facturées au client 47 € HT par heure et les frais engagés 32 € HT par déplacement.

Le présent contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2019, il est renouvelable une fois pour une durée d'un an par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction du contrat prestation AVI-CONSEIL.

## **4-20191204 : Etude courrier SARL Casset-Larroze**

Dans l'optique de leur projet de rénovation de l'hôtel, la SARL Casset/Larroze demande l'acquisition de la totalité de l'espace sur lequel elle a été autorisée à y aménager une terrasse ; de plus un escalier de secours à l'extérieur est nécessaire, ses fondations seraient sur l'espace public.

Après discussion le choix se porte sur un projet de bail emphytéotique. 9 voix pour et 2 contre.

Toutefois ce projet donnera lieu auparavant à un entretien avec un juriste (notaire - géomètre expert) au cours duquel devront être examinés les droits des riverains et du public.

Mr Régis PARDO propose qu'il y ait des référents pour ce dossier. Mme Marie-Christine FAURE, Mrs DUPONT et PARDO seront référents.

Un entretien est prévu début janvier avec Mr Cluzant géomètre expert foncier, cet entretien sera gratuit.

### **5-20191205 : Délibération Recensement de la population 2020 tarifs rémunération**

Le recensement se fera entre le 8 janvier et le 15 février 2020.

Nous avons 3 agents recenseurs sur Branne :

Mme Denise BAYLET	35 heures
Mme Sylvie CLABE	20 heures
Mme Catherine RONCIN	20 heures

Mme Marie-Christine FAURE et Mr Régis PARDO demandent pourquoi les agents recenseurs ne résident pas tous à Branne.

En fait le choix des personnes a été fait par la mairie en fonction des consignes de l'INSEE (pas d'étudiant, des personnes fiables, etc .....)

La participation de l'état sera de 2 294 €, la participation de la commune de 800 € pour les 3 agents recenseurs)

### **6-20191206 : Questions diverses**

\_ Facture d'électricité de 699,14 € reçu concernant la salle polyvalente pour la période du 17/09/19 au 28/10/19. Volume consommé multiplié par 9 par rapport à Octobre 2018. Un courrier a été envoyé aux associations pour les sensibiliser à cette hausse de consommation. Mr Eric NICOINE a constaté dernièrement que le boîtier contenant le thermostat n'était pas verrouillé.

Il est constaté sur la facture que le coût « transport-acheminement » est élevé.

\_ Une visite triennale de sécurité a eu lieu à la salle polyvalente de 2 personnes de la sous-préfecture et du lieutenant des pompiers de Branne. Des remarques lors de la visite ont été faites sur les extincteurs, sur la porte entre la cuisine et la grande salle, et sur la scène qui n'est plus conforme. Depuis cette visite, la mairie a reçu un avis favorable de la commission de sécurité. Des travaux d'électricité vont être faits pour se mettre en conformité.

Les extincteurs ont été placés à la hauteur réglementaire.

Le maire prend la responsabilité de ne pas supprimer la scène pour laquelle un devis sera demandé afin de procéder à son remplacement.

Un devis sera demandé pour la fourniture et la pose d'une porte coupe-feu entre la grande salle et l'ancienne cuisine.

\_ L'estimation initiale de la salle Guy LECOT était de 219 284,20 HT.

Nous avons une nouvelle estimation supprimant la salle des archives à l'étage et l'enrobé sur le parking, le devis se monte à 218 274 HT.

Le maire demande de lancer le projet. Il y a certaines hésitations. Mme Marie-Christine FAURE explique ne pas pouvoir se prononcer et demande la possibilité de réunir les élus pour faire un point sur le projet.

Le Maire annonce que Mr Grégory MARTIN propose de venir nous rendre compte début janvier 2020 des offres de prix qu'il a reçu.

Mme Véronique PARSAT demande à ce que la réunion ne soit pas programmée le matin mais en fin d'après-midi pour permettre aux plus grands nombres des élus d'y assister.

\_ Travaux La Barbonnette

Problème à La Barbonnette, le revêtement de la route ne pouvait pas être effectué tant que l'écoulement des eaux n'est pas réalisé.

A ce jour, les travaux vont être réalisés et seront effectués à la charge de l'entreprise ETR.

La lettre de commande a été adressée à Mr Vienne pour suite à donner.

\_ Mme Marie-Christine FAURE prend la parole pour revenir sur le dossier RD 122 (route de Guillac).

Elle demande à ce que soit noté, dans le compte rendu, qu'elle ne cautionne pas du tout le passe-droit dont a bénéficié un riverain (ami du maire) avec l'argent public.

Elle précise que le dossier date de novembre 2018, que le Conseil Municipal à la majorité avait voté contre l'aménagement des entrées des riverains de la RD122. Elle reproche au maire d'être passé outre la décision du Conseil Municipal.

Mr le Maire s'en défend en expliquant qu'il a pris cette décision en contrepartie du don qu'a fait le riverain d'une partie de son terrain.

Un échange vif s'installe.

Madame Faure s'emporte et traite le Maire de malhonnête !!!!!

Mme Faure rappelle au maire les questions posées au mois de novembre 2019 :

la superficie ? Ne savait pas trop...

un courrier officiel ? Non

un acte notarié ? Non

Mme Faure précise qu'à la réunion du 10 décembre 2019, le maire a présenté un courrier de ce riverain anti daté du 7 janvier 2019.

Pour clore la discussion, elle redemande à ce que soit bien noté dans le compte rendu son désaccord avec ce passe-droit chez ce riverain/copain du maire et avec l'argent public.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h45.